



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 10

Réunion du mercredi 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 septembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 septembre deux mille vingt deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Madame Nicole JAILLET, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD.

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON.

MM. les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoirs :

M. Christophe ARMINJON à Mme Nicole JAILLET.

Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Johanne CHIEUX

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

DEL_220921_02

FINANCES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : Décision modificative n ° 2

Madame la Présidente de séance expose :

Il est proposé la décision modificative n °2 afin de procéder à des réajustements de crédits ou au financement d'opérations nouvelles proposées et récapitulées sur l'état ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

<i>IMPUTATION</i>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
chap/article	fonction			
67/674	O2	70 000,00		Administration générale : Versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe pour le chauffage de la résidence
O11/60613	611	16 000,00		Résidence du Manège : complément de crédits pour le chauffage
O11/60613	6121	5 000,00		Pôle Animations Séniors : complément de crédits pour le chauffage
O12/64131	63	22 500,00		Programme Réussite Educative : complément de crédits de personnel (création d'un référent de parcours, augmentation des crédits de vacances, remplacement de l'agent administratif en maladie)
O11/6288	63	2 600,00		Programme réussite éducative : frais divers dispositif "école ouverte"
O23/O23	O2	12 691,00		Administration générale : Ajustement auto financement
O11/60611	O2	-128 791,00		Administration Générale : ajustement charges courantes
		0,00	0,00	

INVESTISSEMENT

<i>IMPUTATION</i>		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
chap/article	fonction			
21/2183	6121	535,00		Pôle Animations Seniors : remplacement de deux fauteuils de bureau
23/2313	5232	732,00		Accueil de jour : pose d'une serrure 5 points sur ouvrants
23/2313	5232	3 912,00		Accueil de jour : changement de la porte d'entrée
23/2315	5232	7 512,00		Accueil de jour : travaux raccordement Voirie et Réseau Divers
O21/O21	O1		12 691,00	Administration générale : auto financement complémentaire
		12 691,00	12 691,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Madame la Présidente de Séance, la décision modificative n° 2 du budget principal 2022.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 28
septembre 2022**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-267410207-20221004-DEL_220921_02a-BF
en date du 04/10/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL_220921_02a